

**REGLEMENT 5 et 10 km de Mably**  
**5 mars 2023**

**Organisation** : les 5 et 10 km sont ouverts aux coureurs licenciés ou non à partir de cadets (nés en 2007 et avant) . Déroulement avec le soutien de nombreux bénévoles.

**Certificat médical** : Les titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, ou d'un "Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA, sont autorisés à participer sur présentation obligatoire du document à l'inscription. (Attention: les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte ne sont pas acceptées).

Tous les autres licenciés et non licenciés doivent présenter obligatoirement à l'inscription un certificat médical - ou sa photocopie - de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition », datant de moins d'un an. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

**Retrait des dossards** : jusqu'à 9h15 Terrain de BMX, base de loisir du Merlin

**Départs** : Zone terrain BMX Mably : 5 km 9h45 / 10 km 10h15

**Ravitaillement** : sur le 10 km et aux arrivées.

**Récompenses** : pour les 3 premiers au temps scratch des 5 et 10 km , femmes et hommes.

**Sécurité** : Service de sécurité mis en place aux intersections des rues et en différents points du parcours. Présence d'un médecin ainsi que les secouristes de Mably.

**Assurances** : les organisateurs sont couverts par une Assurance Responsabilité Civile.